



Commune de Kervignac

# PROJET D'ÉTABLISSEMENT

## Multi-Accueil Municipal

Décembre 2017

# SOMMAIRE

## FICHE DE PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

### PROJET SOCIAL

#### **I L'environnement**

Le territoire concerné et indicateurs démographiques

Les capacités d'accueil des jeunes enfants

Localisation de la structure

La capacité d'accueil de la structure

#### **II Besoins recensés**

Recensement et traitement des demandes d'accueil

#### **III Le Projet**

Motivations et objectifs

vis-à-vis des parents

vis-à-vis des enfants

#### **IV Les partenaires**

Partenaires institutionnels

Partenaires locaux

### PROJET ÉDUCATIF

#### **I Objectifs**

#### **II Les parents et la structure**

#### **III La vie de l'enfant dans la structure**

Préparation à la séparation

L'objet transitionnel ou « doudou » et la sucette

L'accueil : séparation et retrouvailles

Le temps du repas

Le respect des rythmes de sommeil

L'acquisition de la propreté

La motricité

Les jeux et ateliers proposés

#### **IV Conclusion**

# FICHE DE PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

**NOM** : Multi-accueil de Kervignac

**ADRESSE** : Le Pré Carré, rue du Stade 56700 KERVIGNAC

**TÉLÉPHONE** : 02.97.02.66.66

**TÉLÉCOPIE** : 02.97.02.66.67

**ADRESSE INTERNET** : multi-accueil@kervignac.com

**DATE D'OUVERTURE** : 3 décembre 2007

**GESTIONNAIRE** :

NATURE JURIDIQUE : Structure municipale

ADRESSE : Mairie de Kervignac 56700 KERVIGNAC

TÉLÉPHONE : 02.97.65.77.06

TÉLÉCOPIE : 02.97.65.62.32

ADRESSE INTERNET : mairie@kervignac.com

**AGRÉMENT** :

DATE : 3 décembre 2007

CAPACITÉ : 15 places

**AMPLITUDE D'OUVERTURE** :

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

**TYPE D'ACCUEIL** :

Régulier, occasionnel, d'urgence

De 2 heures par semaine à 5 jours par semaine

**MODALITÉS DE TARIFICATION** :

Application de la Prestation de Service Unique (PSU)

Voir le règlement intérieur

# PROJET SOCIAL

## I - L'ENVIRONNEMENT

### Le territoire concerné et indicateurs démographiques

La commune de Kervignac appartient à l'arrondissement de Lorient et au Canton de Port-Louis. D'une superficie de 3956 hectares, son habitat se répartit entre le centre-ville (environ 30%) et une centaine de villages.

La population est en constante et forte augmentation (plus de 6700 habitants au dernier recensement) : installation de nombreuses familles dans la commune depuis quelques années, et accroissement des naissances (2007 : 53 naissances ; 2008 : 71 ; 2009 : 91 ; 2010 : 68 ; 2011 : 96 ; 2016 : 82 et 2017 61 naissances).

Cet accroissement n'est pas dû à un phénomène de « village-dortoir » mais s'accompagne également d'une forte progression de l'emploi dans les zones d'activités (1175 en 2007, 1678 en 2011, 1979 en 2015, 2140 en 2017).

Tous ces éléments conjugués :

- ⇒ développement démographique
- ⇒ accroissement de l'activité économique
- ⇒ besoins de services et d'équipements utiles aux familles

ont conduit la municipalité à décider la construction d'une Maison de l'Enfance comprenant : un multi-accueil de 15 places, un Relais Intercommunal Parents-Enfants-Assistantes Maternelles Enfants (RIPAME), un CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) pour les enfants scolarisés et une Médiathèque.

### Localisation de la structure

Comme précisé ci-dessus, le multi-accueil se trouve au sein de la Maison de l'enfance qui se situe rue du Stade à 200 m du centre-ville, au voisinage de la cantine municipale, des écoles publiques primaire et maternelle Françoise Dolto et de l'école privée Ste-Anne.

Cette localisation garantit ainsi une facilité d'accès, notamment pour les familles ayant des enfants scolarisés.

### La capacité d'accueil de la structure

Nombre de places agréées : 15.

La répartition des places (régulières, occasionnelles et d'urgence) s'effectue en fonction des besoins des familles.

Selon le décret n° 2006-1753 du 26/12/2006, 1 place sur 20 est réservée aux enfants dont les parents sont bénéficiaires de minima sociaux.  
Horaires d'ouverture de la structure : de 7h30 à 18h30

## **II - BESOINS RECENSÉS**

### Recensement et traitement des demandes d'accueil

Les demandes sont recensées par la directrice de la structure sur rendez-vous.

Cette pré-inscription détermine :

- l'amplitude journalière de l'accueil
- le nombre de jours réservés par semaine
- le nombre de mois ou de semaines de fréquentation

Les places sont attribuées en fonction des critères suivants :

- habitants de Kervignac et de Merlevenez (pour un accueil maximum d'une ou deux journées par semaine).
- date de demande
- situation familiale (niveau de ressources, parent isolé...)

L'existence du Relais Intercommunal Parents-Enfants-Assistantes Maternelles Enfants (RIPAME) dans le même bâtiment est un atout car l'animatrice du Relais peut orienter les parents souhaitant un accueil collectif vers le multi-accueil et inversement, si ce dernier, ne peut répondre à leur demande, la directrice les invite à se renseigner au RIPAM.

## **III - LE PROJET**

### Motivations et objectifs

La structure multi-accueil est un lieu d'accueil pour toutes les familles en recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant aussi bien pour les parents qui travaillent que pour ceux qui n'ont pas d'activité professionnelle, et ceci de 2 heures par semaine à 5 jours par semaine.

Elle a comme objectifs principaux :

#### Vis-à-vis des enfants :

- de proposer un accueil de qualité, convivial et chaleureux. C'est-à-dire, assurer à l'enfant un bien-être à travers le respect de sa personne, de son rythme et de son contexte familial, et ceci, en instaurant une relation de confiance et sereine.
- de favoriser un développement harmonieux, la socialisation et l'acquisition de l'autonomie à travers la mise en place du projet pédagogique (respect des rythmes de l'enfant, accompagnement au sein d'un cadre sécurisant, proposition d'activités favorisant les expériences et la créativité...).

- de développer des actions de prévention autour de la santé en lien avec le médecin et la puéricultrice du service de PMI (Protection Maternelle et infantile) de la circonscription.
- de par les compétences des professionnelles de la structure, l'accueil d'enfants atteints d'un handicap ou d'une maladie chronique peut être envisagé. Dans ce cas, une réflexion menée avec les parents, le médecin référent de la structure et les divers professionnels intervenants auprès de cet enfant permettra d'évaluer son accueil dans la structure et de mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I).

#### Vis-à-vis des parents :

- de favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle
- de leur permettre de trouver un accueil de qualité en instaurant une relation d'écoute personnalisée, une facilité d'échanges et une relation de confiance avec l'équipe afin notamment de les accompagner dans leur fonction parentale.

## **IV - LE PARTENARIAT**

### Les partenaires institutionnels

La P.M.I (Protection Maternelle Infantile) :

Par délégation du Président du Conseil Général, le médecin de PMI de la circonscription délivre un agrément lors de l'ouverture de la structure.

A travers un partenariat et une complémentarité avec la structure, elle peut être un soutien à la parentalité.

La C.A.F (Caisse d'Allocation Familiale) et MSA (Mutualité Sociale Agricole):

Partenaires financiers : versent une prestation par enfant accueilli et accompagnent les gestionnaires à mettre en place simultanément une réflexion sur le bon usage des moyens et sur la qualité de l'accueil.

### Les partenaires locaux

Le multi-accueil se trouvant dans le même bâtiment que le RIPAME, le Centre de Loisirs et la médiathèque, des liens réguliers ont été mis en place (projets communs, partage des locaux...).

# PROJET ÉDUCATIF

## I - OBJECTIF

Le projet du multi-accueil est d'accueillir et d'accompagner l'enfant et sa famille au sein d'une collectivité.

L'équipe en répondant au mieux aux besoins de l'enfant participe à son éveil et à son épanouissement.

## II - LES PARENTS ET LA STRUCTURE

Les parents ont une place importante au sein de la structure : ils participent activement à l'accueil de leur enfant.

La communication avec l'équipe est essentielle dès les premiers échanges et tout au long de l'accueil de l'enfant (questionnement, élément concernant l'enfant ou la structure).

## III – L'ACCUEIL

### **- Les premiers temps d'accueil**

La période d'adaptation est une période de transition pour votre enfant et vous, qui permet d'installer une relation de confiance avec l'équipe.

Au cours de cette période, votre enfant et vous, allez faire connaissance avec les adultes de la structure et vivre les différents moments d'une journée d'accueil.

Ce sera l'occasion pour le professionnel de recueillir les habitudes de vie de votre enfant.

Ce temps se fera sur rendez-vous pendant 5 à 10 jours dans la mesure du possible et en fonction du temps d'accueil de l'enfant. Pour une bonne préparation à la séparation, et pendant cette période, il est préférable que vous et votre enfant veniez régulièrement.

Cependant, l'organisation de ce temps n'est pas figée : elle nécessite de la souplesse et le respect de l'enfant et de ses parents. Son déroulement va dépendre de chaque enfant et des disponibilités des parents.

Pendant cette période d'accompagnement à la séparation, la sucette, l'objet transitionnel (ou « doudou ») prennent toute leur importance si l'enfant en a. Cet objet choisi par l'enfant lui-même fait le lien entre le parent et l'enfant, la maison et la structure et crée une continuité entre les différents temps de la journée qu'il est amené à vivre.

Par la suite au cours de l'accueil, l'enfant pourra recourir au « doudou » ou à la sucette à tout moment de la journée puisqu'il restera à sa disposition. Cependant il sera accompagné à le poser selon les différents moments de la journée.

## - L'accueil au quotidien

Lors de son arrivée, il s'agit pour votre enfant de se séparer de vous, de retrouver le professionnel qui l'accueille et les enfants et pour vous de vous séparer de votre enfant.

Il est important d'accompagner votre enfant dans son espace de vie afin de transmettre les informations essentielles le concernant et de prendre le temps de lui dire au revoir.

Le retour des parents et aussi un moment fort de l'accueil, que ce soit le soir ou en cours de journée. Lors de ces retrouvailles, les réactions des enfants sont différentes et parfois difficiles à vivre (agressivité, colère, indifférence...) et un temps de réadaptation, les uns envers les autres, est souvent nécessaire.

Ces deux moments doivent être un espace contenant et rassurant pour l'enfant et le parent.

### Le temps du repas :

Le repas est un moment convivial, de plaisirs et d'échanges.

L'état de santé de l'enfant, ses rythmes et ses goûts peuvent faire varier son appétit, et ce quel que soit son âge.

Pour les bébés, les repas sont donnés à la demande et tiennent compte de l'horaire indiqué par les parents.

Au moment de la diversification, l'équipe n'introduira pas de nouveaux aliments ou de nouvelles consistances, laissant aux parents le soin de faire découvrir de nouveaux goûts et matières à leurs enfants.

Lorsque l'enfant grandit, le repas pris en commun permet des expériences de socialisation (attendre son tour, partager, échanger, imiter...)

De plus, quel que soit le refus éventuel de l'enfant face à un aliment, il lui sera toujours proposé de goûter mais ne sera jamais contraint à manger afin de préserver le plaisir de se nourrir (prise en compte de ses goûts). Chaque partie du repas est importante et aucune n'est considérée comme une récompense.

### Le temps du sommeil :

Dormir est un besoin physiologique qui, s'il est respecté, permet à l'enfant de grandir et de profiter pleinement de ses périodes d'éveil.

C'est aussi un moment de séparation avec la vie et les autres : l'enfant doit accepter de se laisser aller dans le sommeil. Ainsi, l'équipe sera vigilante à ce moment-là, en étant disponible et à l'écoute de l'enfant pour l'accompagner de manière souple et individualisée.

Cependant, il peut arriver que les rythmes diffèrent de ceux de la maison. Si votre enfant ne dort pas un temps calme pourra lui être proposé.

Les réveils sont échelonnés tout au long de la journée et, si un enfant dort au moment du déjeuner ou du goûter, son repas sera conservé jusqu'à son réveil.



### L'acquisition de la propreté :

Comme toute acquisition, la propreté arrive à un moment donné, lorsque l'enfant se sent prêt. Vers deux ans, parfois avant, souvent après, l'enfant peut, si toutes les conditions sont réunies, acquérir la propreté. En effet, avec la maturation du système nerveux, une nouvelle fonction intervient : le contrôle des sphincters. Cette nouvelle possibilité doit être associée au désir de l'enfant de grandir et de « devenir » propre.

La propreté est un événement normal au même titre que d'autres acquisitions. Elle se fait au rythme de chaque enfant quand celui-ci l'a décidé et à l'initiative des parents. Cela se fera en étroite collaboration entre la famille et la structure sachant que le rythme d'acquisition peut être différent de celui de la maison.

### Le développement moteur

Selon Emmi Pikler (pédiatre et pédagogue) «la liberté motrice consiste à laisser libre cours à tous les mouvements spontanés de l'enfant, sans lui enseigner quelque mouvement que ce soit ».

Ainsi, l'enfant au sein du multi-accueil ne sera pas mis dans la position assise s'il ne l'a pas acquise par lui-même, il en sera de même pour la marche.

De plus, il est important de prendre en compte que chaque enfant progresse à son rythme en investissant plus ou moins longtemps chaque position.

### Les jeux et ateliers proposés :

Jouer permet à l'enfant de grandir et de se construire :

- cela favorise l'épanouissement et l'acquisition progressive de l'autonomie du jeune enfant.
- lui permet de développer ses capacités, son imaginaire et sa créativité.
- et favorise les interactions entre enfants et leur socialisation.

Pour les tout-petits, dès les premières semaines, la découverte de leur propre corps peut être un jeu : « gazouillis », mimiques, jouer avec leurs mains, leurs pieds... puis ils ont besoin de jeux diversifiés faisant appel à toutes leurs capacités sensorielles : hochets, portiques, tapis et tableaux d'éveil mais aussi entrer en relation avec l'adulte.

Pour les plus grands, des activités sont proposées, jamais imposées. Elles sont organisées en fonction du développement et du désir de l'enfant :

- jeux libres : dinette, poupées, voiture, ferme, livre... Elles lui permettent de développer son imagination, son langage, ses relations sociales...
- ateliers proposés : dessin, peinture, collage, musique, jeux d'eau... Ces activités permettent à l'enfant d'enrichir ses découvertes, d'expérimenter sa créativité, de développer sa motricité fine.

Des intervenants extérieurs sont également sollicités pour proposer des ateliers différents de ceux organisés par l'équipe dans des domaines aussi diversifiés que la musique, les arts plastiques, la motricité. De plus un partenariat a été mis en place avec la médiathèque pour sensibiliser les enfants aux livres.

#### **IV - CONCLUSION**

Ce projet traduit ce que l'équipe met en œuvre : un accueil convivial et bienveillant qui répond au mieux aux besoins de l'enfant et de sa famille au sein d'une collectivité.

Il est un support d'échange avec les parents sur les pratiques professionnelles de l'équipe et sera amené à évoluer en fonction des réalités rencontrées.